



**DELIBERATION N° 24/055 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA  
CULTURE, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIÉTAUX, ET DE  
LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT –  
CONTRIBUTION AU RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA POLITIQUE  
LINGUISTIQUE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI I TRAVAGLI DI A CUMISSIONE DI L'EDUCAZIONE, DI A  
CULTURA, DI A CUESIONE SUCIALE È DI E PRUBLEMATICHE SUCETALE E DI  
A CUMISSIONE DI U SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU  
DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE - CUNTRIBUZIONE À U RAPORTU  
D'ORIENTAZIONE NANTU À A PULITICA LINGUISTICA**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Didier BICCHIERAY à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA  
Mme Françoise CAMPANA à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Muriel FAGNI  
M. Pierre GUIDONI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Joseph SAVELLI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Don Joseph LUCCIONI  
Mme Sandra MARCHETTI à M. Petru Antone FILIPPI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Xavier LACOMBE  
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 47 et son chapitre 4,
- SUR** rapport de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

### **ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du rapport de synthèse produit par la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur la politique linguistique.

### **ARTICLE 2 :**

**MET À DISPOSITION** du Conseil exécutif de Corse l'intégralité des travaux réalisés par les Commissions, aux fins de retenir et solliciter les préconisations et évolutions qu'il jugera nécessaires.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', written over a horizontal line.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

TRAVAGLIU DI A CUMMISSIONE DI L'EDUCAZIONE, DI A  
CULTURA, DI A CUESIONE SUCIALE È DI E  
PRUBLEMATICHE SUCETALE E DI A CUMMISSIONE DI U  
SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU  
DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE - CUNTRIBUZIONE  
À U RAPORTU D'ORIENTAZIONE NANTU À A PULITICA  
LINGUISTICA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Les commissions de l'Assemblée de Corse, conformément à l'article 47 de son Règlement Intérieur, ont la capacité de produire des rapports thématiques visant à éclairer les enjeux, susciter la réflexion, soumettre des propositions à l'instance parlementaire.

En outre, depuis la fin de l'année 2022, un nouveau format de rapports dits « d'orientation », proposés par le Président du Conseil exécutif, a vu le jour et avec lui une nouvelle méthode de travail, permettant une coopération renforcée entre organes exécutif et délibérant de la Collectivité de Corse, tout autant qu'avec les instances consultatives.

Dans ce cadre, la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (CECCSES) ainsi que la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CDENATE) se sont vues mandatées pour enrichir la réflexion sur la politique linguistique autour de la langue corse.

Les travaux se sont articulés autour de deux axes forts : la nécessité d'une reconnaissance juridique de la langue tout autant que celle d'une pratique généralisée pour en assurer sa pérennité.

À cet effet, la CECCSES a engagé un cycle d'auditions conséquent. Elle s'est réunie à 9 reprises en 2023 et a effectué 3 visites de terrain. La CDENATE, quant à elle, a axé son travail sur l'économie de la langue lors d'une séance dédiée, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, partie prenante de la sauvegarde, de la diffusion et de la promotion de la langue.

Dans la mesure donc, où la préservation de la langue représente, plus que jamais un enjeu fondamental pour le devenir de la Corse, comme en témoigne le processus de construction d'un statut d'autonomie, les institutions doivent faire preuve d'un volontarisme accru. Cela pour impulser une dynamique d'ensemble qui puisse toucher le plus grand nombre tout en confortant les acteurs historiques dans leur engagement.

Le corse ne doit pas être considéré comme une langue accessoire mais bel et bien comme une langue vivante permettant l'exercice démocratique tout autant qu'un usage dans chaque moment du quotidien.

La reconnaissance d'une communauté linguistique dans le projet d'écriture constitutionnelle ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour une politique de

soutien à un bilinguisme actif.

Pour toutes ces raisons, il m'a paru judicieux d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de la session.

Je vous serais obligée de bien vouloir en prendre acte.



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

N° 2024 - 02



# RAPPORT DE SYNTHÈSE

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION,  
DE LA CULTURE, DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DES ENJEUX SOCIÉTAUX ET DE LA COMMISSION  
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE,  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDÉES PAR

Mme Muriel FAGNI & Mme Nadine NIVAGGIONI

**CONTRIBUTION AU RAPPORT D'ORIENTATION  
SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**



*« A lingua faci cultura, a cultura faci cumunità è a cumunità faci  
sucietà ».*

## **TABLE DES MATIÈRES**

Préambule.....	4
Introduction.....	6
I) Renforcer la place de la langue corse dans le système éducatif.....	6
1) Le renforcement de la mallette pédagogique.....	7
2) Les expériences en crèches publiques : du bilinguisme à l'immersion .....	7
3) L'immersif expérimental dans les écoles élémentaires publiques .....	8
4) Le second degré, une ambition à renforcer .....	10

5) La formation des agents, hors Education nationale, en contact avec le public jeune	11
6) L'Università di Corsica, fer de lance d'une dynamique de revernacularisation ....	11
7) Soutenir et valoriser le réseau d'enseignement immersif associatif.....	12
II) Réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social et économique .....	14
1) Irriguer l'espace social .....	14
a) La langue dans l'espace institutionnel.....	14
b) Média et numérique : irriguer les nouveaux moyens de communication pour revaloriser l'usage de la langue .....	14
c) Renforcer le soutien aux différents acteurs, et notamment les structures associatives, en matière d'apprentissage, de promotion et de diffusion de la langue corse.....	15
2) Faire de la langue un atout pour la promotion professionnelle et dans l'activité économique.....	18
a) Un statut qui reste à définir, dans une évolution importante de l'offre économique .....	18
b) Des rémunérations et des revenus symboles de reconnaissance et de valorisation .....	20
c) Des échanges internationaux à construire .....	20
d) La généralisation et la valorisation de la formation des salariés publics et privés	20
e) Le développement des savoir-faire et d'une économie touristique intelligente .....	22
III) Créer une nouvelle dynamique en faveur de la langue corse .....	23
1) Un nécessaire statut <i>de jure</i> .....	23
2) La création d'un Office, véritable ministère de la langue et la culture corses et le renforcement des moyens .....	23
3) Une généralisation et un renforcement de l'évaluation .....	24

Conclusion .....25

## PRÉAMBULE

Le 22 novembre 2022, l'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation par le Président du Conseil exécutif de Corse du *rapport d'orientation sur la politique linguistique*.

Format innovant dans le cadre du processus parlementaire, l'institution d'un modèle de rapport dit « d'orientation » participait ainsi d'une double volonté :

- une coopération et une articulation plus fortes du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse, dans le respect des prérogatives de chacun des deux organes exécutif et délibérant ;
- une implication renforcée des instances consultatives de la Collectivité de Corse et, plus largement, la société corse tout entière, dans les travaux de la Collectivité.

Enfin, il est apparu important et symbolique que cette nouvelle méthode de travail soit mise en œuvre pour la première fois sur un rapport consacré à la langue corse, en rappelant qu'elle a vocation à s'inscrire de façon pleine, entière et naturelle dans l'espace public insulaire.

Dans cet esprit, le *rapport d'orientation sur la politique linguistique* a été présenté et discuté devant l'Assemblée de Corse et a par la suite fait l'objet d'un renvoi au sein des commissions compétentes, afin de permettre un travail de fond sur le sujet, qui a été réalisé au cours du premier semestre 2023.

Ce rapport s'organisait autour de deux axes complémentaires : tout d'abord, la réaffirmation de l'objectif de reconnaissance juridique, nécessité opérationnelle, ensuite, la mise en œuvre de fait d'une pratique généralisée de la langue corse, afin d'évoluer d'une politique de la langue vers une réelle politique linguistique ; ces deux aspirations ne dépendant pas, ni l'une ni l'autre, de la seule action de notre Collectivité.

Dans ce cadre, la Commission de l'Éducation de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, présidées respectivement par Mmes Muriel FAGNI et Nadine NIVAGGIONI, ont débuté leurs travaux.

La Commission de l'Éducation de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a engagé, dès février 2023, un important cycle d'auditions.

Dans un premier temps, la Commission a concentré ses travaux sur « le cycle de la vie », de la petite enfance au grand âge en passant notamment par le système éducatif et universitaire.

Ces travaux ont, ainsi, concerné le volet éducatif de la politique linguistique, au travers notamment des retours d'expériences des acteurs et promoteurs des initiatives éducatives, particulièrement dans le cadre immersif.

Dans un second temps, les auditions et les débats se sont concentrés sur les objectifs et les propositions propres au développement de la langue corse, du second degré à l'université, autour de deux grandes thématiques : d'une part, celle de la formation et de l'évaluation, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants, formateurs ou agents ; d'autre part, celle de l'appropriation de la langue, de la continuité des apprentissages et des transitions d'un cycle à l'autre.

La Commission a ensuite orienté ses travaux sur le volet sociétal de la politique linguistique.

Cette deuxième phase d'auditions et de visites de terrains a permis d'appréhender la diversité des initiatives visant à développer l'usage et l'appropriation de la langue corse et de constater la volonté partagée de la population de vivre dans une société bilingue, confirmant ainsi les résultats de l'enquête sociolinguistique annexée au rapport d'orientation.

Pour sa part, la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, conformément aux prérogatives qui sont les siennes, a souhaité consulter différents acteurs impliqués dans la valorisation de la langue corse dans les activités économiques et sociales (création, commerce, édition, médias, formation professionnelle...), dans l'objectif d'aborder la thématique sous un prisme jusqu'à présent peu exploré, celui de l'économie de la langue.

Pour ce faire, la Commission a invité des chefs d'entreprise, des responsables d'organismes de formation, directeurs de production, directeurs d'éditions, responsables ressources humaines et créateurs, qui utilisent la langue corse dans le cadre de leurs activités économiques, afin de recueillir leurs témoignages.

Les travaux ainsi menés ont permis aux commissaires de disposer des éclairages de différents acteurs, d'appréhender la richesse des initiatives mises en œuvre et de constater la volonté partagée de sauvegarde de notre langue. ; ils ont également permis de faire émerger un certain nombre de préconisations, déclinées ci-après.

## **INTRODUCTION**

La langue corse, élément constitutif décisif de notre identité collective, est un facteur essentiel de richesse et d'équilibre pour la société corse d'aujourd'hui.

De plus, l'enquête sociolinguistique commandée par la Collectivité de Corse confirme notamment l'attachement fort des Corses à leur langue et leur volonté de voir ses usages maintenus et développés.

Dans ce contexte, l'objectif affiché par le rapport d'orientation présenté par le Conseil exécutif est de redonner à la langue corse sa place et son statut de langue naturelle des Corses et de la société corse du XXI<sup>ème</sup> siècle ; volonté, confèrent les multiples décisions dans le domaine soumises à l'Assemblée de Corse, qui dépasse les clivages politiques, la sauvegarde de la langue faisant l'unanimité au sein de l'hémicycle.

Aussi, si des efforts importants sont déjà réalisés par notre institution en direction de la langue corse, cette ambition implique que la Collectivité de Corse place la langue au cœur de ses politiques publiques, dans une vision stratégique globale et un effort partagé, au-delà des structures publiques, par l'ensemble du corps social.

Dans ce cadre, les travaux menés par les Commissions se sont attachés à apporter une contribution construite, organisée et partagée, fondée sur l'analyse et l'expérience des élus comme des acteurs de terrain.

Ces préconisations, d'ordre politique et opérationnel, ont vocation à enrichir le rapport du Conseil exécutif, dans une logique de co-construction, afin de créer les synergies nécessaires à l'objectif collectif de sauvegarde et de promotion de la langue corse.

En termes de politiques publiques, ces ambitions se traduisent au travers de trois axes principaux : renforcer la place de la langue Corse dans le système éducatif ; réinscrire la langue Corse comme langue naturelle dans l'espace social et économique ; enfin, créer une nouvelle dynamique, y compris institutionnelle, en faveur de la langue.

## I) RENFORCER LA PLACE DE LA LANGUE CORSE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

L'objectif avancé par les Commissions est de passer d'un enseignement bilingue théorique à un enseignement bilingue réel, avec une promotion de l'immersion comme outil au service de l'apprentissage de la langue.

La transmission familiale s'avérant moindre que par le passé<sup>1</sup>, le secteur éducatif revêt donc une importance considérable. Dans ce cadre, différents leviers d'intervention existent, de la crèche à l'université.

### 1) Le renforcement de la mallette pédagogique

La mise en œuvre d'une véritable planification des outils pédagogiques, notamment à destination du jeune public, est fondamentale.

Plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place, particulièrement au travers de CANOPÉ, et il serait opportun aujourd'hui de renforcer les outils, à destination notamment des enseignants, qui pourraient les utiliser en fonction, toujours, des micro-contextes dans lesquels ils sont amenés à travailler.

**Il conviendrait donc, pour élaborer une mallette pédagogique efficiente, de fixer des objectifs précis, échelonnés en fonction des tranches d'âge (outils pour les 3-4 ans, 5-10 ans, adolescents...), tant en direction de l'Éducation nationale que des autres structures d'apprentissage.**

### 2) Les expériences en crèches publiques : du bilinguisme à l'immersion

Les difficultés à surmonter

---

<sup>1</sup> *Collectivité de Corse et MSC, (2021), Réalisation d'une enquête sociolinguistique sur la langue corse - rapport final*



Les auditions menées par la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, ainsi que les expériences professionnelles de certain(e)s commissaires, ont confirmé que dans le « cycle de la vie », la crèche pouvait, à certaines conditions, être le cadre d'une première appropriation de la langue corse par les très jeunes enfants, qui possèdent une capacité d'intégration de vocabulaires multiples et peuvent assimiler, comprendre et parler plusieurs langues.

Les auditions et les retours d'expériences ont tous convergé pour souligner que ce ne sont pas les capacités cognitives et linguistiques des très jeunes enfants qui posent des difficultés pour instituer un véritable bilinguisme, à condition que les pratiques quotidiennes les y exposent.

Cependant, l'ensemble des interventions en commission ont permis d'identifier deux difficultés majeures :

- la part décroissante du personnel corsophone dans les crèches ;
- la relative inadéquation de « l'équipement linguistique standard » aux besoins de formation en langue corse des personnels.

### L'expérience réussie de la crèche municipale « Anghjulella » de la Ville Bastia

Le fonctionnement de cette crèche illustre la qualité de l'ingénierie et des collaborations à mettre en place pour pérenniser avec succès une crèche bilingue à vocation immersive.

Et ce d'autant que cette crèche s'inscrit dans une politique linguistique plus large, ayant l'ambition de proposer une offre immersive complète, avec la création d'un centre de loisirs immersif et l'accompagnement des établissements « Scola Corsa ».

### Un modèle de formation « sur mesure » du personnel

Assuré par le service Langue Corse de la Ville de Bastia, il a été élaboré sur la base d'entretiens individuels avec l'ensemble des personnels de la crèche. Débouchant sur des formations « in situ » et sur des sorties en immersion, il permet de faire

cohabiter des sections où l'apprentissage se fait intégralement en langue corse et des sections bilingues français/corse.

### Une collaboration avec la Direction de la Langue Corse et la PMI de la Collectivité de Corse

La collaboration et l'aide logistique de ces deux directions de notre Collectivité s'avèrent essentielles pour le recensement des besoins et le développement des projets. En effet, la crèche multiplie les activités (expositions, journal, soirées, etc.) à destination des enfants et des parents.

**Devant l'évidente réussite de cette expérience, la Commission a évoqué différents scénari : soit sa reproduction ailleurs en Corse, soit une collaboration de cette crèche avec d'autres crèches municipales.**

### **3) L'immersif expérimental dans les écoles élémentaires publiques**

À l'issue de ses séances et visites de terrain, consacrées aux expériences immersives dans le 1<sup>er</sup> cycle, la CECCSES a pu établir un certain nombre de constats :

- De l'avis unanime des personnels, les dispositifs bilingues en immersion font la preuve de leur efficacité en ce qui concerne l'appropriation de la langue et l'acquisition des compétences linguistiques par les enfants. En aucun cas, l'immersion ne débouche sur un nouveau « monolinguisme » et n'hypothèque l'apprentissage du français.
- Cependant, malgré la démonstration de son efficacité, aucune véritable filière ne permet à ce jour d'assurer une continuité entre les cycles et de dépasser un stade expérimental (275 élèves en immersion dans les établissements publics du 1<sup>er</sup> degré).
- Sur le plan administratif, deux obstacles empêchent, semble-t-il, l'essor de l'immersion : la non-contractualisation des écoles au statut associatif et la filière encore fragile, organisée par une simple lettre de cadrage, dans les écoles publiques.

- Enfin, sur le plan éducatif, la commission constate la critique unanime, par les enseignants eux-mêmes, d'un système de formation (initiale comme continue) qui hypothèque l'acquisition des compétences nécessaires par les professeurs des écoles. En ce qui concerne la formation initiale, le contournement du concours bilingue aux prérequis plus élevés, au profit du concours standard, assèche le « réservoir » d'enseignants bilingues. Une perte de compétences linguistiques que ne vient pas compenser la formation continue, qu'il s'agisse de l'habilitation ou des autres formations, dans le cadre obligatoire mais peu adapté des « 108 heures ».

De plus, pour le Primaire, malgré une bonne dynamique de départ, l'objectif de 100 % d'offre bilingue et bilingue immersive fixé dans la convention entre l'État et la Collectivité de Corse est loin d'être atteint. La dynamique initiale tend à s'essouffler, essoufflement confirmé par l'absence d'ouverture de nouveaux sites bilingues, la rupture entre le Primaire et le Secondaire et les difficultés nouvelles créées par la réforme dite *Blanquer*.

L'enseignement bilingue dans le public semble donc connaître des difficultés liées à diverses problématiques avec des résultats peu encourageants sur l'apprentissage et la pratique de la langue.

A contrario, l'enseignement bilingue immersif a démontré des résultats probants ; son élargissement et sa pérennisation sont donc fondamentaux.

#### L'exemple de l'école de Ghisonaccia

Lors de son audition par la CECCSES, la qualité de la présentation du projet immersif expérimental de son établissement, par Mme la Directrice de l'école d'A Ghisonaccia, a mis en lumière les problématiques auxquelles il convient de répondre, dans le cadre d'une politique linguistique qui vise à « massifier » l'enseignement de la langue corse et privilégier les filières bilingues immersives.

#### Assurer les transitions entre les cycles et pérenniser une filière

L'objectif initial du projet de l'école d'A Ghisunaccia est de permettre aux enfants issus de trois années d'enseignement en immersion à l'école maternelle et dont le niveau de corse est très élevé, de poursuivre dans cette filière à l'école élémentaire. Projet qu'il était auparavant impossible de mener dans la mesure où la lettre cadre restreignait l'enseignement immersif à titre expérimental à la maternelle.

### Faire cohabiter dans le même établissement une filière bilingue classique et une filière immersive

Dans une école comprenant 16 classes bilingues, le projet tient compte de l'hétérogénéité des niveaux de bilinguisme et de la volonté ou non des enseignants d'intégrer un système de type immersif.

Le fonctionnement immersif ne pouvant être imposé à l'ensemble de l'école, le dispositif était piloté par trois enseignants, les autres pouvant s'y greffer progressivement.

Une cohabitation sera donc possible, pour un temps déterminé, dans l'établissement d'une filière parfaitement bilingue et immersive (du CP au CE2) et d'une filière « *un peu moins bilingue* ».

### Avis des syndicats d'enseignants et de parents d'élèves : tenir compte des différences de compétences linguistiques au sein du corps enseignant de l'école

Ce passage progressif à l'immersif est aussi contraint par des compétences linguistiques insuffisantes de certains enseignants, notamment ceux dont l'intégration dans le système bilingue avait été actée par une habilitation. Alors qu'à l'inverse, les enseignants désireux d'intégrer le système immersif ont des compétences élevées en langue corse.

### « Scola Corsa », vers une contractualisation avec l'Éducation Nationale ?

Afin de mieux appréhender le fonctionnement de ce type d'établissement, la CECCSES s'est également rendue sur le terrain à Biguglia et Bastia pour visiter les établissements « Scola Corsa ».

Outre la présentation de la spécificité des projets pédagogiques et des formations, il a été souligné qu'il ne fallait pas opposer ces écoles et leur mode de fonctionnement associatif au système classique de l'Éducation nationale.

Au contraire, il a été rappelé l'importance d'une contractualisation de ces établissements avec cette institution.

Celle-ci, qui pourrait intervenir après une période probatoire de 5 ans, permettrait, en collaboration avec l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) et l'ISLRF (Institut Supérieur des Langues de la République Française), d'ouvrir des postes à un concours spécifique et de rémunérer les professeurs.

**L'importance stratégique de l'enseignement immersif n'a plus à être démontré. L'ambition serait donc de parvenir à construire avec les autorités académiques un système éducatif semblable à celui du Pays basque où cohabitent aujourd'hui sur un même territoire, en totale complémentarité et harmonie, des écoles immersives publiques et associatives. Dans le système éducatif public, la langue corse y sera à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté.**

**Cela nécessiterait également la déclinaison, au sein de l'Éducation nationale, du grand plan de formation langue corse dans le premier degré, en l'élargissant aux professeurs des écoles bilingues qui souhaitent enseigner en immersion.**

**Par ailleurs, deux propositions ont été avancées par les personnes auditionnées :**

**- l'instauration du concours bilingue comme concours unique de professeurs des écoles, ce qui permettrait de généraliser le bilinguisme ;**

**- la création d'un concours spécifique menant à l'enseignement immersif, à imaginer par contractualisation avec l'INSPE et l'ISLRF.**

**De plus, les communes et EPCI ont un rôle nouveau à jouer ; dans ce cadre, la ruralité doit être soutenue et des objectifs doivent être fixés, établissement par établissement.**

#### **4) Le second degré, une ambition à renforcer**

La rupture qui intervient entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dans l'apprentissage de la langue corse a été évoquée à plusieurs reprises et répond tout autant à des problématiques sociales que sociétales, voire économiques.

Cet abandon pourrait, dans un premier temps, être évité en conjuguant bilinguisme et plurilinguisme.

De plus, lors de son audition par la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, M. le Recteur d'Académie s'est engagé sur la mise en place d'une politique ambitieuse et à « *la construction d'outils et d'objectifs atteignables partagés* ».

Reconnaissant la rupture effective entre le Primaire et le Secondaire, il a confirmé qu'elle était plurifactorielle. Il a mentionné en particulier la problématique sociétale, sur laquelle il a estimé qu'il serait judicieux de travailler en concertation, afin de trouver du sens à l'enseignement de la culture et de la langue corse, au-delà de l'identité, de l'histoire et des traditions. Les ruptures en 5<sup>e</sup> et au lycée n'étant pas les fruits du hasard mais émanant des stratégies des élèves sur le sens de l'utilisation de la langue corse dans leurs projets professionnels.

Il a également expliqué ne pas être opposé au concours unique et il a proposé de travailler, à droit constant, avec la Collectivité afin d'améliorer le niveau des candidats, avec l'ambition d'aller vers le concours bilingue afin d'atteindre les 20 postes et, éventuellement, d'en ouvrir d'autres.

À propos de l'enseignement immersif, il a souligné que plus aucun dogme du côté de l'Etat n'empêchait le développement de cet enseignement. Il a proposé l'organisation d'un séminaire sur ce thème dans le cadre du CALCC (Comité Académique LCC).

M. le Recteur a également annoncé la création d'un pôle « Langue Corse » répondant à la nécessité d'établir une stratégie globale, comme pour toute autre langue vivante, avec les mêmes exigences et ouvrant la perspective très importante du plurilinguisme.

Le Pôle langue corse travaillera à l'échelle académique à cette stratégie, qui devra être intégrée aux projets d'écoles et aux projets d'établissements.

Elle sera également déclinée au sein de l'École Académique de Formation Continue, pour mettre en place un véritable continuum, depuis l'habilitation et tout au long de la carrière.

**Il convient aujourd'hui de passer d'un enseignement bilingue théorique à un enseignement bilingue réel, dans un cadre normatif spécifique pour l'enseignement en langue corse, en massifiant la place de la langue corse dans l'éducation par la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif.**

**De plus, l'enseignement bilingue pourrait accueillir une troisième langue, première étape vers le multilinguisme.**

**Par ailleurs, la création d'un parcours et de concours (CAPES) à double compétences consacrant le disciplinaire et la capacité d'enseigner les Disciplines Non Linguistiques (DNL) en langue corse est nécessaire.**

**Enfin, pour pallier les grandes variations de la qualité de l'enseignement de la langue et du niveau réel de corsophonie des élèves, la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation commun semble s'imposer ; le système de formation continue devant, pour sa part, être profondément réformé pour devenir réellement efficient.**

**L'ambition du système éducatif associatif, de son côté, étant d'offrir une continuité d'enseignement immersif de la maternelle à l'université, avec la volonté d'ouvrir un premier collège à l'horizon 2029.**

##### **5) La formation des agents des collectivités, hors Éducation nationale, en contact avec le public jeune**

Le système éducatif public doit être irrigué par une pratique constante de la langue.

Ainsi, la formation, l'accompagnement et la valorisation des agents, notamment de la Collectivité de Corse, en contact direct avec les publics scolaire ou jeune, serait de nature à en permettre le développement.

Cela pourrait concerner tant les agents de la CdC intervenant au sein des établissements publics locaux d'enseignement que ceux d'autres collectivités, les personnels des crèches, les personnels ATSEM...

L'exemple cité infra de la crèche municipale « Anghjulella » de Bastia, qui bénéficie d'un modèle de formation personnalisé et adapté, permet ici de mesurer l'intérêt pédagogique majeur de cet axe de travail.

**L'ensemble des personnels intervenant dans le secteur éducatif, en premier lieu les agents de notre Collectivité, doivent être formés et valorisés, afin d'assurer une pratique naturelle de la langue dans l'ensemble des activités des élèves.**

#### **6) L'Università di Corsica, fer de lance d'une dynamique de revernacularisation**

Lors de leur audition par la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, MM. Alain DI MEGLIO, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Università di Corsica et Eugène GHERARDI, Directeur du Laboratoire « Lieux, Identités eSpaces et Activités » (LISA, CNRS/Università di Corsica), ont rappelé les principes fondamentaux qui guident cette institution dans sa conception de l'enseignement de la langue corse.

En effet, l'objectif de l'Università réside, depuis sa réouverture en 1982, en l'avènement d'une société bilingue et dans la « *revernacularisation* » de la langue corse. Or, une société bilingue ne peut être issue que d'une transmission à la fois familiale, sociétale et individuelle, et de la pratique usuelle de la langue dans tous les actes et les domaines de la vie.

MM. DI MEGLIO et GHERARDI ont estimé que cette volonté de parvenir à une société bilingue ne pourrait se traduire que par l'enseignement de la langue corse



comme matière obligatoire, intégrée au système éducatif de l'école maternelle à l'université, avec des certificats de niveau dès la fin du collège.

Dans cet esprit, la notion d'obligation ne serait pas de l'ordre de la coercition mais renverrait à la notion de « socle commun » avec l'apprentissage de cette matière, offert à tous les élèves de Corse quelle que soit leur origine.

Ainsi, la massification de l'apprentissage de la langue corse, porteuse d'un double statut d'objet et d'outil d'enseignement, devrait ainsi provenir du système éducatif global et d'une normalisation de son enseignement, en ouvrant la possibilité d'accueil d'une troisième langue.

Rappelant que la langue corse constitue un capital historique mais également une langue qui se déplace sur une nouvelle cartographie professionnelle et sociale, avec une concentration des bassins de population sur Ajaccio ou Bastia, ce qui engendre la rencontre de problématiques néologiques et d'évolutions de la langue, MM. DI MEGLIO et GHERARDI ont également décliné plusieurs propositions de l'Université :

- Sur la formation des futurs enseignants : création d'un master unique, bilingue, qui préparera au concours de l'enseignement bilingue en lieu et place des deux masters actuels qui conduisaient l'un au concours standard, l'autre au concours bilingue.
- Sur les formations : nécessité de disposer d'un niveau plus élevé des étudiants en licence afin qu'il soit aisé de relever le niveau à celui d'un B2 professionnel pour donner un flux global au concours bilingue. En bonne intelligence avec le Rectorat, une réflexion est également portée au niveau de corsophonie exigible pour les étudiants en Master venant de l'extérieur.
- Sur la « corsophonisation » de la société : mise en place, souvent déjà effective, de DU en alternance, ouverts en fonction des besoins des entreprises et très souvent à leur demande (exemple du DU journalisme).
- Poursuivre, au sein du laboratoire de recherches, le travail sociolinguistique entrepris dans le cadre du « Trésor de la Corse », projet CNRS consistant à

décrire la langue corse dans son capital et ses traditions, tant au point de vue du lexique que du point de vue de la langue.

**Au-delà de ces préconisations, la réalisation d'outils de normalisation linguistique pourrait être confiée, entre autres experts, à l'Université di Corsica, afin de poursuivre la dynamique engagée.**

### **7) Soutenir et valoriser le réseau d'enseignement immersif associatif**

Il est aujourd'hui nécessaire de mener de pair la généralisation de l'immersion dans le système public et le soutien déterminé à l'immersif associatif, dont les résultats et le caractère stimulant sur le système éducatif public sont démontrés par les expériences menées sur plusieurs territoires.

En effet, le réseau d'enseignement immersif associatif constitue un élément fort de la politique de développement de l'enseignement de la langue corse et également un espace de corsophonisation de premier plan.

De plus, les acteurs culturels comme la majorité des acteurs du système éducatif ont dénoncé la faiblesse des filières actuelles de l'Éducation nationale, incapables de former une jeunesse corsophone.

A contrario, le travail accompli par l'éducation populaire, notamment les écoles associatives « Scola Corsa » et la réussite de leur système de formation en immersion, a été largement reconnu et salué.

La Collectivité de Corse se doit donc d'œuvrer à son développement, qui pourra servir d'exemple de réussite pour l'enseignement public et la massification de cet enseignement, condition sine qua non d'une corsophonisation de la société.

Dans ce cadre, il est nécessaire de favoriser l'émergence d'initiatives d'immersion de qualité, dans une offre diverse, innovante et accessible à l'ensemble des publics.

Enfin, l'objectif est, in fine, la poursuite de la filière et l'avènement de collèges, puis de lycées, immersifs.

Dans cet esprit, il convient de souligner que l'exemple occitan démontre que, dès lors que deux lycées coexistent à proximité, l'un standard et l'un immersif associatif, les résultats des deux établissements s'avèrent particulièrement bons, dans une stimulation réciproque intéressante.

**Le choix de l'immersif est central, et l'accompagnement du réseau d'enseignement immersif associatif doit être poursuivi, dans un objectif de maillage territorial, afin de conforter cette filière et renforcer la dynamique engagée, pour parvenir à un réseau complet, écoles, collèges et lycées.**

**Il convient également d'assurer la formation des personnels ainsi que la mise à disposition d'un équipement pédagogique adapté ; à titre d'exemple, la création d'ouvrages destinés aux enfants pourrait être envisagée par le biais d'appels à candidatures.**

Lors de la réunion consacrée à l'audition de M. le Recteur d'Académie, M. le Président du Conseil exécutif de Corse a rappelé que « *la vision de l'enseignement de la langue n'était pas dissociable de celle de l'ensemble du système éducatif et de la société* ».

Ainsi, si l'une des constantes de la politique linguistique est le perfectionnement du système éducatif, l'amélioration du niveau de compétences global en langue corse, particulièrement des adultes, demeure également un objectif important.

La langue corse, qui a vocation à être un liant puissant de la société insulaire, peut et doit donc notamment redevenir aujourd'hui un facteur de valorisation professionnelle, dans un bilinguisme ou multilinguisme facteur d'ouverture sur le monde.

Dans ce cadre, les échanges menés par les Commissions avec les différents participants, militants culturels pour certains devenus aujourd'hui chefs d'entreprise, ont permis d'identifier différents leviers pour permettre d'impulser

une véritable dynamique autour de la langue et jeter les bases de ce qui, à long terme, pourrait conduire à envisager la construction d'une économie de la langue.

## **II) RÉINSCRIRE LA LANGUE CORSE COMME LANGUE NATURELLE DANS L'ESPACE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Le multilinguisme peut ouvrir de nouveaux espaces économiques et créer des emplois et de la richesse. En effet, s'il n'y a pas de survie pour une langue minorée sans statut, il ne peut non plus y en avoir pour des langues avec statut mais sans pratique sociale.

De plus, le fait de soutenir l'économie de la langue peut également conduire à la croissance générale des compétences linguistiques.

### **1) Irriguer l'espace social**

#### **a) La langue dans l'espace institutionnel**

Il appartient à chaque institution de mettre en œuvre une politique ambitieuse, la Collectivité de Corse jouant son rôle de locomotive, dans un effort collectif ayant vocation à être largement partagé, s'appuyant sur la mobilisation des principaux acteurs insulaires autour de différents domaines tels que la formation des personnels, le développement de la communication interne et externe, la signalétique ou encore l'accueil du public.

De plus, le rôle des élus et la visibilité qu'il leur confère, permettent également de favoriser la diffusion de la langue et sa normalisation dans tous les champs de la vie sociale.

Ainsi, la récente mise en place d'un système de traduction simultanée dans l'hémicycle, offrant la possibilité à chacun de suivre les débats dans la langue de son choix, concourt à cet objectif.

Il s'agit d'un signal de volontarisme et d'un acte symbolique importants, dotant la langue corse de moyens reconnus dans la vie de l'instance démocratique territoriale.

Toutefois, l'absence de reconnaissance statutaire de la langue corse demeure un frein majeur à la diffusion de la langue dans tous les pans de la société.

Sans attendre la future évolution constitutionnelle, que chacun appelle de ses vœux, différentes pistes ont été avancées afin d'impulser une véritable dynamique.

**Ainsi, les différentes institutions, au-delà de la seule Collectivité de Corse, locomotive de cette nouvelle dynamique, doivent également s'engager dans une volonté partagée de sauvegarde et de promotion de la langue corse.**

#### **b) Média et numérique : irriguer les nouveaux moyens de communication pour revaloriser l'usage de la langue**

Les acteurs culturels se sont rejoints pour souligner l'insuffisance des contenus en langue corse diffusés par l'ensemble des médias, qu'il s'agisse de la télévision, de la radio ou de la presse écrite, notamment au regard des aides octroyées.

Ils ont aussi dénoncé les nombreuses défaillances dans l'usage de la langue, quels que soient les supports.

Ainsi, malgré une nette amélioration et une augmentation des programmations en langue corse, la visibilité de la langue à travers tous les supports médiatiques demeure insuffisante

Pour y remédier, la création d'une chaîne TV et d'une radio 100 % corsophones ont été prônés.

Ces nouveaux médias permettraient aux auditeurs et téléspectateurs une totale immersion, bénéfique pour l'appropriation de la langue.

Les propositions pour les réseaux sociaux

Au fil des débats, la proposition d'un commissaire d'amplifier la présence de la langue corse sur les réseaux sociaux a obtenu un assentiment unanime.

Les acteurs culturels y ont ainsi vu le moyen le plus efficace de capter l'intérêt de la partie la plus jeune de la population, très familière des réseaux sociaux et qui se détourne des canaux traditionnels d'information (presse écrite, secteur audiovisuel), afin susciter son intérêt pour la langue.

Divers réseaux ont été identifiés afin de mettre en œuvre un travail permettant de créer toutes sortes d'applications en langue corse.

### Le cas particulier de l'édition

Le livre n'existe à l'évidence que s'il est présent en rayons.

C'est à ce titre que des efforts importants ont été réalisés, depuis des années, pour disposer d'un rayon du livre corse dans les librairies et les commerces. Pour autant, ce secteur n'est pas rentable, faute d'un public, estimé trop rare.

**Plusieurs actions peuvent être menées afin de prendre en compte des vecteurs différents pour promouvoir la langue.**

**Ainsi, la création d'une chaîne TV et d'une radio 100 % corsophones apparaît particulièrement opportune.**

**De plus, il est nécessaire de faire rayonner la langue corse auprès d'un public jeune, voire très jeune, en lui conférant une forte visibilité dans les réseaux sociaux numériques tels qu'Instagram, Tic Tok, etc, et, plus généralement, sur l'ensemble des supports digitaux.**

**Enfin, la filière de l'édition doit bénéficier d'une visibilité renforcée ; sa consolidation intervenant par la suite, de manière systémique, parallèlement au développement de la pratique de la langue.**

**c) Renforcer le soutien aux différents acteurs, et notamment les structures associatives, en matière d'apprentissage, de promotion et de diffusion de la langue corse**

Il s'agit aujourd'hui de se tourner vers une langue ancrée dans la modernité, une langue vivante (*lingua viva*) et partagée en multipliant les vecteurs de diffusion.

De plus, un rôle nouveau doit être joué par les communes et intercommunalités, à l'instar de l'expérimentation mise en œuvre au sein de l'école d'A Ghisunaccia.

Enfin, l'ensemble du réseau associatif, bien qu'il ait été durement éprouvé récemment (crise sanitaire, censure par le Conseil constitutionnel de certaines dispositions de la loi relative à la protection patrimoniale des « langues régionales » et à leur promotion, concernant l'enseignement en « langues régionales », dite loi *Molac*...), joue un rôle majeur dans la promotion et la diffusion de la langue corse.

Le développement des Case di a Lingua (appel à projet de la Collectivité de Corse) sur l'ensemble du territoire insulaire et les « profils » différents des adhérents, selon la sociologie des microrégions et leur caractère rural ou urbain, témoignent à la fois du pouvoir d'intégration sociale de la langue corse et de la volonté quasi unanime de la population de vivre dans une société bilingue.

L'association « Practicalingua Balagna » compte 115 adhérents dont 70 % sont des continentaux installés dans les villages alentours tels que Muntincellu ou A Curbaghja, et qui, à travers la langue, souhaitent s'intégrer et s'imprégner de la culture corse dans sa globalité. Selon les demandes, les formateurs se déplacent dans les petits villages.

Les demandes d'apprentissage de langue à l'écrit émanent essentiellement de personnes totalement corsophones.

L'association « Practicalingua Corti » compte 96 adhérents avec une tendance inversée par rapport à l'Isula avec 70 % de Corses et 30 % de Continentaux.

Selon les ateliers, la participation peut être de 50/50 entre les Corses et les Continentaux mais, dans les ateliers confirmés tels que le chant ou la guitare, la population corsophone est très majoritaire.

La proximité de l'Université permet également de recevoir des étudiants et de les aider dans leurs travaux.

L'antenne de « Praticalinga Portivecchju » connaît un fonctionnement similaire à l'antenne de Balagne. Elle compte environ 130 adhérents et a enregistré une forte demande d'adhésions émanant des Porto-Vecchiais, satisfaits de ce lieu dédié à la culture corse. Les adhérents se partagent aujourd'hui à 50 % d'insulaires souhaitant un perfectionnement en langue corse et 50 % de population continentale mue par une volonté d'insertion par la connaissance de la langue, de la culture et de l'histoire de la Corse.

De plus, se fait sentir le besoin d'ouvrir des antennes dans le rural, en Alta-Rocca et à Conca.

Enfin, dans un souci d'exhaustivité de ces travaux, la Commission, de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux s'est rendue à la Médiathèque territoriale d'I Fulelli afin de rencontrer les acteurs culturels de tous horizons.

Les débats lui ont permis de recueillir diverses opinions et propositions concernant l'univers culturel corsophone.

A l'issue, la Commission a pu constater chez ces acteurs de terrain que la défense de la langue corse et de la corsophonie était la raison fondamentale de leur militantisme et la cause de leur mobilisation.

### Les freins au développement de l'activité associative et à l'apprentissage de la langue

Bien qu'il fût souligné que les associations, dans leur ensemble, sont un lieu d'identification et d'échanges permettant à des corsophones de se révéler et d'aider les locuteurs passifs mais volontaires à parler et à s'approprier la langue, plusieurs freins au développement de leur activité ont été identifiés.

L'apprentissage de la langue devant être, selon certains acteurs associatifs, une prestation de service public, 3 freins ont été identifiés :

- Le besoin d'un changement de statut des Case di a Lingua, qui devraient acquérir celui de Centres de Formation de la Langue ;



- La délivrance des certificats de langue corse, qui doit être réalisée par les formateurs et non plus par des organismes extérieurs, de surcroît souvent très chers ;
- La levée des freins d'intervention dans les écoles pour ces formateurs qui attendent des mois l'habilitation pour accéder aux classes.

**Les leviers à mobiliser autour du monde associatif et culturel sont particulièrement nombreux, afin notamment d'asseoir et ancrer de manière pérenne ces dispositifs.**

**Sur le modèle des Case di a Lingua, Praticalingua et Scola In festa, cela consisterait notamment à mener une action :**

- en développant une meilleure communication autour de ces structures ;
- en professionnalisant les formateurs ;
- en développant les *Scole di Cantu* (2 au total sur tout le territoire) ;
- en créant une *Scola internaziunale di e lingue* ;
- plus globalement, en instaurant la production de services destinés à répondre aux besoins émanant des secteurs publics et/ou privés.

De plus, il est nécessaire que des structures associatives soient créées dans l'ensemble des domaines (sport, théâtre, activités culturelles et récréatives...).

En effet, ces activités regroupent de nombreux enfants, tant le mercredi que les samedi et dimanche, avec un aspect intergénérationnel fort.

Cela s'avère d'autant plus important qu'une étude occitane démontre que, lorsqu'un élève réalise sa scolarité en école immersive associative, la durée de l'immersion ne représente que 11% de son temps annuel.

Il convient donc d'ouvrir le champ des activités, y compris au domaine du numérique.

**La création de structures associatives dans tous les domaines de l'extrascolaire contribuerait à encourager et normaliser l'emploi du corse dans l'ensemble des pans de la société.**

**Dans ce cadre, un plan de formation des encadrants devra également être décliné.**

Enfin, au cours de ses travaux, la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a réalisé une visite de terrain au sein de l'EHPAD « U Serenu » de Corti.

L'initiative originale de l'EHPAD « U Serenu » qui illustre le vecteur de cohésion sociale et intergénérationnelle que constitue la transmission de la langue.

### **Une initiative en phase avec tous les acteurs concernés, personnels ou pensionnaires**

La proposition de la direction de l'établissement au personnel, de se former à la langue corse a reçu une approbation générale et s'est révélée un atout majeur en termes de communication avec les pensionnaires, pour le personnel non-corsophone ou corsophone passif, qu'il soit insulaire ou continental.

#### **La médiation de l'association « Pratica Lingua »**

Cet établissement abritant dans ses locaux l'association « Praticalingua » , une convention entre les deux parties a été actée, stipulant qu'en échange d'une mise à disposition gracieuse des locaux, l'association s'engageait à former, à titre gratuit, le personnel et à recevoir les pensionnaires désireux de participer aux divers ateliers qui étaient proposés.

Malgré les difficultés liées au confinement, la participation des pensionnaires aux ateliers thématiques a permis de créer une dynamique autour de la transmission de la langue et de la culture.

L'atelier s'est mué à la fois en lieu de « TD » pour les étudiants en langue corse qui venaient recueillir auprès des pensionnaires, lexicque, vocabulaire et expressions, en lieu de formation continue pour les personnels, en lieu privilégié de transmission

intergénérationnelle pour les familles et en lieu de bien-être pour les pensionnaires.

La participation des aînés aux ateliers thématiques permet de créer une dynamique et une transmission des savoirs culturels, voire du savoir-faire, auprès des adultes en apprentissage mais aussi auprès des enfants.

L'atelier « Svegliu linguisticu » est devenu une référence dans le bien-fondé de ces échanges et fait sens dans le partage des expériences, des valeurs et des traditions, ce qui est essentiel dans les fondations de la famille avec la création du lien intergénérationnel.

Ces éléments font valoir la langue corse comme le ciment des us et coutumes de la société corse.

**À l'issue de cette visite, la Commission a estimé que ce modèle innovant et particulièrement enrichissant pourrait être un exemple et une base de travail à reproduire.**

**Cela nécessitera d'identifier et accompagner les personnes ayant vocation à devenir « ressources », dans une démarche intergénérationnelle.**

## **2) Faire de la langue un atout pour la promotion professionnelle et dans l'activité économique**

### **a) Un statut qui reste à définir, dans une évolution importante de l'offre économique**

Interrogés par la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur leur statut, acteurs économiques et/ou acteurs culturels, les personnes auditionnées se sont considérées avant tout comme des acteurs de terrain et semblent avoir eu du mal à se positionner comme de réels acteurs économiques, comme si ce terme était connoté de manière péjorative. Ils commencent cependant à opérer timidement ce

glissement, et ce type de réunion, qui interroge, participe probablement à une prise de conscience de leur statut tout autant qu'à une réflexion éclairée sur la thématique de la langue corse. Tous gèrent pourtant des structures, des personnels salariés, des adhérents, des partenaires, des clients, des fournisseurs et développent des stratégies commerciales.

Aussi, les politiques publiques méritent de s'interroger sur l'accompagnement de cette transition.

En effet, l'ensemble des acteurs se sont accordés pour relever les limites des seuls volets identitaire et culturel : considérer la langue sous ces seuls aspects s'avère aujourd'hui insuffisant, même si les efforts sont constatés et demandent à être poursuivis et renforcés.

La langue étant un capital identitaire, patrimonial, symbolique et immatériel, ils estiment nécessaire de pouvoir disposer d'outils concrets, susceptibles de parler au plus grand nombre en articulant politiques publiques en faveur de la langue et des démarches des acteurs privés.

Les limites de la conception de la langue dans sa valeur affective, intime, patrimoniale sont aujourd'hui acquises, donnant le sentiment que cela ne fonctionne plus ou ne suscite plus l'intérêt du grand public, de même que le seul apprentissage de la langue, même s'il doit être poursuivi et renforcé, ne peut tout résoudre du fait notamment de sa non-intégration dans le milieu professionnel impliquant, à un moment donné, une rupture dans la chaîne de vie de l'utilisateur.

Aujourd'hui, l'évolution de l'offre économique de la langue est importante. Elle constitue un véritable *riacquistu* expliqué par une réelle professionnalisation de la création militante réalisée depuis des années par toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans les domaines de la langue, du chant, de l'édition, des médias ou encore plus récemment dans le domaine des nouvelles technologies.

Les différents échanges ont conduit à faire le constat d'un marché économique restreint de la langue corse, qui, quand il existe, demeure fortement dépendant de la puissance publique.

Tout l'enjeu étant désormais de trouver les voies et moyens de définir des politiques publiques capables d'accompagner l'émancipation d'un marché en pleine évolution.

Si l'économie de la langue existe, elle s'apparente à une « économie de cueillette » qui se réalise sur la base de « petits marchés », les acteurs économiques étant dépendants d'une demande, quand elle existe, qui s'effectue au fil de l'eau (édition, médias) et se retrouvent « figés » dans un règlement d'aides (CdC) qui ne correspond pas toujours à leurs attentes ou à celles du public, allant parfois jusqu'à constituer un frein à la création.

Il a ainsi été admis que sans l'intervention de la puissance publique, l'économie de la langue serait quasiment inexistante.

**Il convient aujourd'hui de définir des politiques publiques capables d'accompagner l'émancipation d'un marché en pleine mutation, d'appeler les différents acteurs à prendre conscience de la réalité de ces évolutions et de valoriser la relation entre culture et économie.**

**De plus, la nécessité de mener une politique décisive à destination des associations et des entreprises, permettra de ne pas dépendre d'éventuels clients dont l'objectif n'est pas toujours celui de la langue. L'actuel règlement des aides montre en effet ses limites et doit être adapté à la situation politique, économique et culturelle de la Corse.**

**Cela passera notamment par une simplification de l'accès aux aides publiques : recensement de l'ensemble des dispositifs d'aide en une seule entité, accompagnement renforcé du passage vers l'action économique, décloisonnement le monde de la culture, mise en place d'un comité technique étudiant les projets innovants hors règlement des aides, adaptation des règlements des aides et révisions régulières pour permettre de la souplesse pour plus de créativité dans des domaines aujourd'hui peu utilisés, promotion de l'innovation...**

**Il s'agira donc de fixer des priorités en associant l'ensemble des acteurs culturels et économiques, sans perdre de vue le principe de réalité budgétaire, les choix opérés devant tenir compte aussi des financements disponibles pour atteindre objectifs fixés et de penser un écosystème global dans lequel devront être intégrés les différents paramètres que sont le marché, les**

**associations, les entreprises, l'éducation, l'économie issue de l'agriculture ou le tourisme.**

### **b) Des rémunérations et des revenus symboles de reconnaissance et de valorisation**

L'exemple de « *Practicalingua* » rappelle qu'au moment de la création de la structure, l'idée de dispenser les cours à titre quasiment gratuit a été envisagée. Toutefois, la rémunération des intervenants s'est graduellement installée dans les pratiques de la structure, sur la base du principe selon lequel « *Se vò mettite prezzi cusi bassi, disprezzate cose vo fate* ».

La rémunération des intervenants constitue ainsi la reconnaissance de tous ceux qui se sont impliqués pendant des décennies pour faire vivre la langue, et est la valorisation du travail accompli.

**Ces éléments mettent en lumière la nécessité de donner une valeur économique à la langue, ou tout du moins à sa dimension marchande, afin de ne pas la déprécier mais au contraire de lui conférer une utilité économique dans un contexte de marché.**

### **c) Des échanges internationaux à construire**

À la suite des auditions, mais également en marge de la tenue de la réunion de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, après interrogation des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, il ressort que la simple compréhension et la pratique orale de la langue corse sont des facteurs qui facilitent les échanges commerciaux internationaux, principalement avec l'Italie, notamment du fait de la proximité territoriale mais surtout de la similitude notoire des deux langues, permettant ainsi une meilleure fluidité des échanges voire l'installation d'entreprises corses sur le territoire italien.

**Il convient ainsi de favoriser et développer les échanges économiques avec l'Italie, la Sardaigne et la Toscane en particulier.**

**d) La généralisation et la valorisation de la formation des salariés publics et privés**

Une extension insuffisante de l'apprentissage de la langue dans le milieu professionnel

Il apparaît particulièrement opportun de généraliser la formation des agents des services publics et, en particulier, des agents de la CdC et la formation des personnels du secteur privé.

En effet, la question de la valorisation et de la reconnaissance de la compétence est essentielle.

Il s'agira d'examiner les conditions dans lesquelles le bilinguisme des agents du service public et des personnels du secteur privé (entreprises) pourrait être valorisé. Se pose alors la question de la valorisation des personnels bilingues ou engagés dans la démarche posée, mais également celle des moyens susceptibles d'inciter les chefs d'entreprises et les personnels à s'engager dans la démarche.

Sur ce point, la possibilité d'activer un levier fiscal éventuel a été évoquée. Bien que des dispositifs existent déjà au sein de l'ADEC, un travail pourra être mené avec l'Agence sur ces aspects en particulier.

De plus, la langue peut également permettre l'accès à une catégorie de clients très spécifiques.

C'est ainsi le cas d'une mutuelle qui, favorisant la pratique de la langue dans le cadre des relations clients, permet d'attirer une clientèle âgée, corsophone, et de créer un climat de confiance et de compréhension qui touche une cible spécifique de la population.

D'un point de vue économique, l'utilisation du corse présente un intérêt économique pour les entreprises en permettant d'atteindre une clientèle plus large ou de cibler une niche.

## Une nécessaire certification des formations et la valorisation de la compétence langue corse dans la formation professionnelle

Si les différents acteurs en charge de la formation professionnelle (AFPA, AFLOKKAT...) sont engagés dans la démarche d'intégrer la langue corse dans les modules de formation, chaque fois que cela est possible, la question de la reconnaissance de la compétence au sein des métiers demeure pendante (à titre d'exemple, la langue corse demeure non reconnue au titre du Répertoire National des Certifications Professionnelles).

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a également jugé opportun d'étendre la formation à des secteurs non couverts jusqu'à présent, en développant l'usage de la langue dans des formations du tourisme et de l'hôtellerie.

La problématique de la méconnaissance des saisonniers en matière de gastronomie corse s'est également posée.

Il s'agit dans ce cadre de permettre une montée en compétence des salariés, l'apprentissage d'une langue étant de manière générale un atout supplémentaire qui peut être valorisé et qui ouvre des perspectives nouvelles de développement économique et d'employabilité.

Un travail pourra être mené avec l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC) sur ces aspects en particulier.

**Plusieurs éléments doivent être réunis pour permettre d'augmenter significativement la formation des salariés, tant publics que privés, et l'usage de la langue corse dans la sphère professionnelle.**

**En premier lieu, l'offre de formation doit être renforcée. Il convient également d'intégrer la langue corse à l'ensemble des formations en lien avec l'accueil et l'accompagnement (hôtellerie, restauration, tourisme...), et ce avec un volume horaire réellement efficient.**

**De plus, l'acte professionnel de l'usage du corse doit être valorisé par une gratification (points d'indice, prime, bonification...).**



**Par ailleurs, une certification professionnelle en langue constitue un véritable atout et atteste d'une réelle qualification, dans un référentiel défini. Il conviendrait donc que la certification en langue corse soit reconnue au sein du Répertoire National des Certifications Professionnelles, et non plus au seul Répertoire spécifique.**

**Enfin, la création d'une certification propre à la langue corse, unique et labellisée au niveau européen, avec des niveaux de métiers établis, serait de nature à permettre l'acquisition de compétences spécifiques et assurer une réelle reconnaissance professionnelle des qualifications.**

#### **e) Le développement des savoir-faire et d'une économie touristique intelligente**

Le développement de l'économie des produits identitaires sur des secteurs où existent des savoir-faire

La langue se présente alors comme un vecteur identitaire, gage de l'authenticité des produits pour le consommateur, et permet de gagner des parts de marché supplémentaires.

Pour les produits locaux, artisanaux ou agricoles, l'utilisation de la langue corse véhicule une idée de qualité et d'authenticité et élargit ainsi la clientèle. C'est une valeur d'appel et d'appartenance qui crée une connivence et une sympathie directe qui favorise l'achat. Elle peut créer un étonnement, elle interpelle et de ce fait crée une accroche, un lien avec le client.

En effet, outre l'aspect culturel, l'introduction de la langue corse dans les relations clients comme dans le packaging présente un intérêt économique pour les sociétés dont le but premier est d'assurer la viabilité de l'entreprise en réalisant des profits.

Il convient de noter cependant que, dans le domaine de la création ou de la mode, l'utilisation de la langue peut à l'inverse constituer un frein pour conquérir des parts de marché ; seul le « *Fattu in Corsica* » constituant pour l'heure un concept vendeur.

**Il conviendrait ainsi de généraliser l'étiquetage en langue corse des produits « *nustrali* », notamment pour les produits issus de l'agriculture et les produits agroalimentaires.**

Le développement d'une économie touristique intelligente

Il apparaît également opportun de développer une économie touristique intelligente inspirée du modèle de *l'Albergo Diffuso* italien.

**L' *Osteria spertuta*, sur le mode insulaire, constitue un moyen intéressant pour sauver le foncier en le réhabilitant et, conformément au modèle italien, permet d'offrir aux touristes une offre de services identiques à celle proposée en hôtellerie, dispensée ici par le tissu économique local (restaurant, café, épicerie, guide, ...).**

Ces différentes préconisations sont de nature à favoriser une politique massive de pratique de la langue au sein de la société, de manière à la normaliser et permettre une relance de son utilisation.

En effet, le soutien aux acteurs et aux territoires au service de langue, la démarche menée en dans les domaines des médias et des réseaux sociaux, ainsi que l'objectif de faire de la langue corse un véritable atout dans l'activité économique et sociale et pour la promotion professionnelle, sera de nature à permettre le renforcement de la place de la langue corse dans les institutions comme dans l'ensemble du corps social.

### **III) CRÉER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA LANGUE CORSE**

La nouvelle politique linguistique, pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, nécessitera une architecture et des outils politiques et institutionnels efficaces, un

renforcement des moyens alloués, ainsi qu'une généralisation de la politique d'évaluation.

### 1) Un nécessaire statut *de jure*

La reconnaissance constitutionnelle d'un statut pour la langue corse est le préalable à la mise en œuvre d'une véritable politique linguistique.

A défaut, toute volonté de normalisation de l'usage du corse dans l'espace public ne saurait prospérer.

A titre d'exemple, l'Assemblée de Corse a adopté, à l'unanimité, son règlement intérieur, qui prévoyait que « *les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français* » ; cette disposition ayant été par la suite censurée par le Tribunal administratif de Bastia.

Dans ce contexte, l'octroi d'un statut juridique de la langue est donc un impératif pour garantir l'emploi du corse et du français sur le territoire insulaire.

Il s'agira d'un droit individuel reconnu à chaque citoyen, qui pourra s'exprimer indifféremment et sans choix imposé dans ces deux langues, oralement et par écrit, dans ses relations avec les pouvoirs publics et dans ses actes publics et privés.

**Il s'agit également ici de remettre en perspective les objectifs politiques à court, moyen et long termes avec l'histoire de la Corse, et particulièrement son histoire contemporaine.**

**Cela permet notamment de démontrer qu'une langue en situation minoritaire ou en situation de diglossie a un besoin absolu de reconnaissance statutaire.**

**Il est donc nécessaire de poursuivre la négociation, au plus haut niveau de l'Etat, des mesures législatives et réglementaires qui permettront de répondre véritablement aux ambitions de notre Collectivité et doteront la langue corse d'un véritable statut juridique pour la langue corse.**

## **2) La création d'un Office, véritable ministère de la langue et la culture corses et le renforcement des moyens**

La création d'un Office de la langue et la culture corse, « *Ministère de la langue* », comme espace de concertation permanente entre les différents acteurs de la langue (institutions et pouvoirs publics, universitaires et scientifiques, personnels enseignants, acteurs associatifs, économiques et culturels...) semble indispensable.

Cela donnerait de surcoût une visibilité et une certaine incarnation à la langue et permettrait un dialogue régulier et constant entre les différents acteurs.

Cet Office permettrait également de travailler sur la normalisation de la langue, entrepris dans le cadre des activités de recherches sociolinguistiques, mais également dans le cadre des enseignements pour les futurs professeurs ou pour les DU.

**Il est nécessaire de doter la langue et la culture corses d'une instance forte, permettant d'assurer la mise en place d'une politique publique ambitieuse.  
De plus, durant la période transitoire, il convient de renforcer la Direction de la langue.**

## **3) Une généralisation et un renforcement de l'évaluation**

La politique d'évaluation, notamment d'exécution des différentes conventions relatives à la langue corse, a vocation à être renforcée.

En effet, la mise en œuvre d'une politique nouvelle et ambitieuse, nécessitant une mobilisation accrue des acteurs et des financements, doit s'accompagner de nouveaux mécanismes d'évaluation.

**Tout d'abord, qu'il s'agisse des disparités par territoires, par tranches d'âge ou de la distinction entre locuteur, locuteur passif et non corsophone,**

**l'exploitation des résultats de l'enquête sociolinguistique doit permettre d'affiner au mieux les politiques publiques et/ou de modifier les actions en faveur de la langue corse.**

**De plus, s'appuyant sur le constat d'un manque de suivi dans le nombre de locuteurs aussi bien que dans l'utilisation du corse pour les récents « apprenants », il conviendra de définir et de mettre en œuvre, à tous les niveaux, des outils d'évaluation afin de mesurer l'efficacité des réalisations en matière de langue corse et les effets sur la société de manière plus générale.**

**Pour ce faire, il est important d'aborder la question sous le prisme économique, plus précisément de s'interroger sur l'efficacité des politiques publiques en faveur de la langue, afin de constater si les ressources mises en œuvre sont employées judicieusement.**

**Une réponse positive, illustrée par une diffusion de la langue dans la société en général et dans le monde économique en particulier, permettra de conclure à la poursuite, voire au renforcement des actions menées.**

**En revanche une réponse négative induirait un caractère artificiel des politiques publiques et impliquera de proposer de nouvelles orientations.**

**Par ailleurs, il a été convenu avec M. le Recteur d'Académie de produire « un bilan partagé » de la convention avec l'État et du Grand Plan de formation, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs, tant qualitatifs que quantitatifs, et de s'y tenir, afin de disposer d'une meilleure lisibilité de l'évolution initiée et des progrès accomplis.**

**Il a également été proposé qu'une réflexion commune s'engage avec le Rectorat, en fixant trois prérequis :**

- la nécessité d'une évaluation partagée, question centrale de toutes les politiques publiques mais d'autant plus essentielle sur la langue corse ;**
- la construction de nouveaux outils communs ;**
- la définition de nouvelles ambitions et de nouveaux objectifs y compris sur le plan statistique.**

## **CONCLUSION**

La politique linguistique a vocation à irriguer de façon globale l'ensemble de la société.

En effet, de par son caractère éminemment transversal, cette volonté de sauvegarde et de développement de la langue corse devra se traduire dans l'ensemble des politiques mises en œuvre par notre Collectivité.

Dans ce cadre, la contribution des Commissions de l'Assemblée au rapport d'orientation du Conseil exécutif, ainsi que l'ensemble des préconisations développées, touchent à l'ensemble des grands domaines, que sont l'éducation, les médias, les services publics ou l'économie, et sont de nature à enrichir les politiques publiques de notre Collectivité, dans l'objectif partagé de parvenir à une société réellement bilingue.

Ces préconisations sont de deux ordres et peuvent pour certaines être mises en œuvre à ***droit constant*** :

- Créer un Office de la Langue Corse (outil de la CdC ou satellite, pas un office public), qui aurait pour missions d'élaborer, de développer de mettre en œuvre les politiques linguistiques et de mobiliser les moyens financiers permettant de réaliser tous les plans de développement et programmes d'activités votés par l'Assemblée de Corse .
- Financer par conventionnements la Formation de tous les enseignants, corsophones et non corsophones, ainsi que des agents des collectivités (dispositif d'aides aux communes), des salariés d'associations (dispositifs d'aides aux associations) en contact avec le public jeune (crèches, garderies, activités de loisirs, clubs sportifs et culturels, etc...)
- Assurer la continuité d'un enseignement bilingue public soutenu et renforcé de la maternelle à l'université permettant de créer des locuteurs bilingues et plurilingues dès les plus jeunes âges
- Renforcer le développement et le soutien à l'implantation d'écoles et à l'enseignement immersif associatif ;
- Renforcer la part de la langue corse dans les médias et dans les supports digitaux.

- Accompagner les structures volontaires dans le cadre d'une transmission intergénérationnelle;
- Mettre en place un service d'évaluation qualitative et quantitative de toutes les politiques publiques inhérentes à la langue corse
- Mettre en place une plate-forme et une stratégie digitales de communication et d'information connectées à tous les publics cibles, selon des canaux efficaces.
- Développer la diffusion de la langue et sa normalisation dans tous les champs de la vie sociale ;
- Mettre en réseau les différents Offices de la Langue (Bretagne, Occitanie, Basque,...) quelque soit leur statut.
- Accompagner en matière de débouchés professionnels et de formation professionnelle
- Constituer un fonds documentaire et une banque d'ingénierie pédagogique
- Développer le réseau Web

Toutefois, pour répondre à l'ambition de notre Collectivité, ***une évolution constitutionnelle*** serait nécessaire afin de permettre :

- Le transfert et la maîtrise de la compétence Éducation (définition des programmes et des contenus, du calendrier et de la carte scolaire ainsi que des niveaux de certifications et d'examens...)
- Une évolution du futur Office de la Langue vers la création "d'un Ministère de la Langue Corse", englobant les aspects patrimoniaux, culturels et sociétaux ;
- De conférer une réelle valeur économique à la langue, notamment par le biais de valorisations (gratification des enseignants bilingues par exemple).
- De certifier les compétences,

Ainsi, cette impulsion nouvelle donnée par la Collectivité de Corse, associée à la nécessaire reconnaissance statutaire, dotera notre langue des conditions de son développement et permettra de répondre aux deux objectifs principaux, l'un

quantitatif et l'autre qualitatif : augmenter le nombre de locuteurs qui utilisent quotidiennement la langue et assurer l'égalité d'usage du corse dans la sphère publique.



## **ANNEXE N° 1 - LISTE DES PARTICIPANTS**

### **Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux du 22 février 2023**

- Mme Ana Bela CHAVAZAS, Directrice de la société MSC
- M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse (Collectivité de Corse)

### **Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux du 3 mars 2023**

- Mme Linduccia FRANCESCHI, Directrice de la Crèche municipale de la Ville de Bastia
- M. Romanu GIORGI, Responsable du service langue corse de la Ville de Bastia
- Mme Nicole CARLOTTI, Directrice de la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire (Collectivité de Corse)

### **Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux du 15 mars 2023**

- Mme Marie Claude LUCIANI, Directrice Scola bilingua d'A Ghisunaccia
- M. Denis LUCIANI, Représentant de l'APC
- M. Pierre Dominique RAMACCIOTTI, Représentant du SNALC
- Mme ANTONETTI, Inspectrice langue corse auprès du Rectorat d'Académie

### **Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux du 7 avril 2023**

- Mme Anna Catalina SANTUCCI, Coordonnatrice « Scola Corsa »
- M. Pasquale CASTELLANI, Représentant la Fédération des associations Scola de Bastia
- M. Joseph TURCHINI, Président de Scola Corsa
- M. Jean-Charles GIABICONI, Maire de Biguglia
- Mmes Anghjulamaria SANTUCCI et Laura NATALI, Enseignantes Scola Corsa Biguglia
- Mmes Serena GUAITELLA et Saveria DE ZERBI, Enseignantes Scola Corsa Bastia
- Des représentants de parents d'élèves

**Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux du 20 avril 2023**

- Mme ANTONETTI, Inspectrice Langue Corse auprès du Rectorat d'Académie
- MM. SQUARCINI, et OTTAVIANI, Représentants du Rectorat d'Académie
- M. Jean-Pierre LUCIANI, Représentant du STC,
- M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI, Représentant du SNALC
- M. Denis LUCIANI, Représentant de l'APC

**Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux du 3 mai 2023**

- Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
- M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse
- M. Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de l'Académie de Corse
- M. Jean Paul QUILICHINI, Directeur de cabinet de M. le Recteur d'Académie

**Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux du 7 juin 2023**

- MM. Alain DI MEGLIO, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Corse et Eugène GHERARDI Directeur du Laboratoire lieux, identités eSpaces et Activités (CNRS/Université de Corse),
- MM. Christian CAMPANA, médecin coordonnateur de l'EHPAD U Serenu de Corti Laurent CURINGA, directeur de l'EHPAD U Serenu, Pierre GHIONGA, Président de l'EHPAD U Serenu
- MM. Jean-Pierre ROCCA SERRA et Pierre DESCORTES, Praticalingua d'Avrettu
- Mme Anna ROCCHI, Praticalingua di Corti
- Mmes Marine CHOVIN et Francesca MATTEI, Praticalingua Balagna
- Mme Corinne CHAMPIER et M. Jacques PAOLI, ADECEC
- M. Micheli LECCIA, Parlemu Corsu

**Réunion de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux du 12 juin 2023**

- Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
- M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse
- M. Ghjacumu FUSINA,
- M. Félix TRAVAGLINI, dit Feli
- M. Jean MATTEI, Alte Voce
- Mme Rosana CESARI
- Mme Anna ROCCHI
- Mme Corinne CHAMPIER et M. Jacques PAOLI, ADECEC
- M. Stéphane SAYAD, Chajr'di luna
- Mme Laure DEGIOVANI, Isulatine
- M. Yves PASQUALI, Madricale
- M. Tito RAVANELLI, Tittò
- M. Natale VESPERINI

Ont participé par l'envoi de contributions écrites :

- Mme Patrizia GATTACECA
- Le groupe VITALBA

**Réunion de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 19 juin 2023**

- Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*
- Monsieur Alex de ZERBI, *Responsable de Praticalingua (Centru d'amparera è di pratica di u corsu in immersione)*
- Feli (*Associu Scola in Festa*)
- Monsieur Jean-Ange LECA, *Directeur régional AFPA Corsica*
- Monsieur Gilbert REBOLI, *Enseignant-Formateur Langue corse (AFLOKKAT)*
- Monsieur Jean-Jacques TORRE, *Directeur des productions - Intervista Prod)*
- Monsieur Bernard BIANCARELLI, *Directeur Général des éditions Albiana*
- Madame Fiora ACHILLI, *Responsable Ressources Humaines (Mutuelle Générale de la Corse)*
- Madame Julie CESARI, *créatrice Oia Création.*